

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** SVPO, par Michael Graber et Bernhard Frabetti  
**Objet** La transparence plutôt que la protection des délinquants!  
**Date** 11.09.2018  
**Numéro** 4.0336

---

## **Actualité de l'événement**

Dans les dernières semaines, les médias du Haut-Valais ont largement fait état de ce délit commis en août 2018. Celui-ci fait toujours l'objet de vives discussions au sein du public, et la population a besoin d'être informée.

## **Imprévisibilité**

L'absence d'information de la police cantonale quant à l'identité des auteurs présumés n'était pas prévisible.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Dans le Haut-Valais, la population attend ces informations avec impatience. Sans une clarification ou une prise de position immédiate du Conseil d'Etat, le sentiment d'insécurité persistera au sein du public.

L'agression brutale dont une femme de 84 ans a été victime à Brigue en août 2018 a créé un choc dans le Haut-Valais et suscité l'émoi au sein de l'opinion publique. Dans un souci de transparence, nous réclamons donc du Conseil d'Etat les informations suivantes:

## **Conclusion**

1. Les auteurs présumés de l'agression commise à Brigue le 10 août 2018 ont-ils été mis en détention après leur arrestation? Si oui, pendant combien de temps?
2. Quand et pourquoi les auteurs présumés de l'agression commise à Brigue le 10 août 2018 ont-ils été libérés de leur détention?
3. Quelles sont la nationalité et le statut de séjour des auteurs présumés de l'agression commise à Brigue le 10 août 2018?
4. Comment les services concernés en sont-ils arrivés à soutenir que pour des raisons de «protection de la jeunesse», la nationalité et le statut de séjour ne pouvaient pas être divulgués?
5. Le Conseil d'Etat est-il d'avis qu'à l'avenir, les données personnelles importantes de délinquants présumés devraient être communiquées de façon transparente au public, et considère-t-il la population valaisanne comme suffisamment responsable pour pouvoir traiter de telles informations de manière appropriée?
6. Y a-t-il d'autres délits que les auteurs présumés de l'agression commise à Brigue le 10 août 2018 (ou certains d'entre eux) sont soupçonnés d'avoir perpétrés?